



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 32838	De <b>Mme Laurence Trastour-Isnart</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> >tourisme et loisirs	<b>Tête d'analyse</b> >Création d'un fonds spécifique pour les loisirs Indoor	<b>Analyse</b> > Création d'un fonds spécifique pour les loisirs Indoor.
Question publiée au JO le : <b>06/10/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les parcs dits *indoor*. Ces parcs de loisirs permettent aux Français de se divertir. Pour la seule année 2019, ce sont 30 millions d'adultes et enfants qui ont pu les fréquenter et bénéficier d'activités aussi diverses que les *laser game*, *bowling* ou encore *escape game*. En raison de la pandémie de la covid-19, ces espaces ont été fermés dès le 15 mars et jusqu'au 22 juin 2020. Leur activité a dès lors cessé et malgré les nombreuses aides existantes, tel que le fonds de solidarité, la situation financière de nombreuses de ces entreprises est mauvaise, *a fortiori* car la reprise de l'activité est faible. Plusieurs parcs *indoor* ne parviennent pas à couvrir leurs charges en raison de la situation inédite que le pays et l'économie traversent. Plus de 5 000 entreprises et 30 000 emplois sont menacés. C'est pourquoi elle souhaite savoir si le Gouvernement prévoit de créer un fonds de compensation spécifique afin de sauver les emplois et éviter les fermetures des loisirs *indoor*.